

LABELLISATION DES FORMATIONS PAR BIOECONOMY FOR CHANGE

**CAHIER DES CHARGES
GUIDE AU MONTAGE DE DOSSIER**

LABELLISÉ PAR

**BIOECONOMY
FOR CHANGE**

CERTIFIED BY



EDUCATĒ



**BIOECONOMY
FOR CHANGE**

NETWORK & EXPERTISE

Ce document constitue un guide pour le montage des dossiers de demande de labellisation des formations par Bioeconomy For Change (B4C), le réseau de référence de la bioéconomie.

Cette labellisation B4C vise à :

- structurer, certifier et améliorer la lisibilité de l'offre de formation à la bioéconomie en France,
- créer une véritable synergie entre les organismes de formation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les centres de recherche, les acteurs industriels et socio-économiques adhérents de B4C,
- dynamiser les formations en attirant de nombreux candidats, aux profils attractifs.

La labellisation est une démarche volontaire de la part des formations candidates à cette certification.

I. LES OBJECTIFS DU RÉSEAU B4C

B4C est le réseau de référence de la bioéconomie en France, en Europe et à l'international. Il rassemble plus de 500 adhérents, depuis l'amont agricole jusqu'à la mise sur le marché de produits finis (coopératives agricoles, établissements de recherche et universités, entreprises de toute taille, acteurs publics, etc.).

Son ambition ? Faire de la France l'un des leaders mondiaux dans la valorisation de biomasse. Pour réussir ce défi, B4C travaille à renforcer la compétitivité et l'industrialisation des entreprises de la bioéconomie par l'innovation, en structurant et fédérant un réseau unique au monde.

Fort d'une équipe de 35 spécialistes, ses activités sont orientées autour des bioressources, de l'alimentation humaine et animale, de la chimie biosourcée et des biotechnologies industrielles, des produits et matériaux biosourcés, des bioénergies, des procédés et technologies. B4C contribue au développement de la bioéconomie et aux stratégies d'innovation au niveau régional, national et européen.

Depuis 2005, B4C a accompagné plus de 350 projets pour un investissement total de 3 milliards d'euros sur les territoires.



LABELLISÉ PAR

 **BIOECONOMY
FOR CHANGE**

CERTYFIED BY

II. LES CRITÈRES DE LABELLISATION

La rigueur des critères de labellisation est le gage de la crédibilité de la démarche :

1. L'organisme porteur de la formation doit être **adhérent de B4C**,
2. Les formations proposées à la labellisation peuvent être de **niveau V à I**, incluant la formation sous statut scolaire (initiale ou par apprentissage) ou sous statut formation professionnelle continue,
3. Il s'agit de formations donnant lieu à la **délivrance d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat ou qualification professionnelle**,
4. Cette démarche de labellisation encourage l'établissement à avoir une **approche intégrée de parcours de formations** afin de mieux répondre aux besoins de la filière,
5. La formation doit s'inscrire, si possible, dans un **réseau de formations et d'échanges d'étudiants au niveau national, européen et international**,
6. La labellisation encourage également une **interaction entre les formations, les centres de recherche et les entreprises partenaires de B4C** qui pourra s'exprimer sous forme de soutien visant à constituer une collaboration forte et effective. Plusieurs formes de partenariat pourront être engagées et en particulier :
 - a. Participation des professionnels dans la définition du programme de formation et/ou intervention dans celle-ci,
 - b. Proposition de sujets de projets encadrés, voire rémunérés, réalisés par des étudiants ou accueil de stagiaires dans l'entreprise,
 - c. Soutien matériel des industriels partenaires à la formation par la mise à disposition de matériels de démonstration,
 - d. Participation à la mise en place de plateformes technologiques dédiées à la pédagogie,
 - e. Projets collaboratifs de R&D,
 - f. Embauche des diplômés.

III. LA PROCÉDURE DE LABELLISATION

Les formations candidates peuvent soumettre leur candidature tout au long de l'année. L'évaluation se déroule en juin pour une communication des résultats en juillet.

Composition du dossier pour les formations existantes:

- Une **fiche synthétique de description de la formation en français et en anglais** (annexe 1),
- Un **document détaillé décrivant la formation** (par exemple : le document fourni lors de l'habilitation de la formation) (annexe 2) **et son niveau d'insertion professionnelle à six mois et un an après l'obtention du diplôme**,
- Un **tableau récapitulatif des établissements ayant accueilli des stagiaires lors des trois dernières années** avec un rappel des missions (annexe 3),
- Une **copie du document d'habilitation** (annexe 4),
- Un **engagement du porteur** daté et signé s'engageant à garder le niveau d'excellence de sa formation tout au long de sa période de labellisation, et à répondre à l'enquête annuelle (annexe 5),
- Un **minimum de trois lettres de soutien** émanant d'entreprises et/ou d'organisations professionnelles.

NB : Mise à part l'annexe 1, toutes les autres annexes sont à rendre sur format libre.

Le processus de la labellisation se déroule selon les étapes suivantes :

- Expertise du dossier par B4C avant la proposition de labellisation en Bureau de B4C,
- Les candidats à la labellisation sont informés de la décision prise par le Bureau de B4C. Information des candidats de la décision prise par le Bureau de B4C,
- Envoi de la lettre de labellisation à l'organisme porteur, et mention du label sur tous les documents de communication faisant référence à la formation.

IV. PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT TRIENNAL DE LA LABELLISATION

Tous les trois ans, le porteur de la formation s'engage à répondre à l'enquête de suivi réalisée par B4C.

Dans le cas où le porteur ne répondrait pas à cette enquête ou ne fournirait pas l'ensemble des données demandées dans les délais impartis (sans justification), la labellisation sera remise en cause.

VI. ENGAGEMENTS DE B4C ET DES PORTEURS

1. Engagements de B4C :

- B4C émet une lettre de labellisation,
- B4C s'engage à communiquer largement sur les formations labellisées (présentations extérieures, livret des formations labellisées, newsletters, site internet, réseaux sociaux, articles de presse...),
- B4C s'engage à accompagner les porteurs de formation dans l'optimisation de leur référentiel, dans la prise de contact avec des intervenants industriels extérieurs, dans la diffusion de demandes de stage auprès des acteurs du réseau.

2. Engagements de l'organisme porteur de la formation :

- L'organisme porteur s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir le niveau de qualité de sa formation tout au long de la période de labellisation,
- L'organisme porteur s'engage à participer régulièrement aux événements de B4C afin d'apprécier si sa formation répond toujours aux attentes de la filière,
- L'organisme s'engage à apposer le logo « Labellisé par B4C » sur les documents de communication associés à la formation labellisée,
- L'organisme s'engage à fournir des indicateurs de suivi de la formation tous les trois ans,
- L'organisme s'engage à compléter la fiche synthétique qui figurera dans le livret annuel des formations labellisées de B4C.

VII. POINTS DE VIGILANCE

- ⚠ Dans le cas où la formation est bâtie sur la base d'un référentiel national, seule la partie à la charge de l'organisme de formation sera expertisée en vue d'une labellisation.
- ⚠ La labellisation n'est accordée qu'à un organisme donné et uniquement pour la formation qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier.
- ⚠ Si un organisme souhaite faire labelliser plusieurs formations, chaque formation doit faire l'objet d'un dépôt de dossier spécifique.

V. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent parvenir sous format électronique à l'adresse suivante :

a.makiesse@bioeconomyforchange.eu

L'avis sur la labellisation est proposé au Bureau de B4C au plus tard 3 mois après la date de dépôt du dossier.



Retrouvez-nous sur

[bioeconomyforchange.eu](https://www.bioeconomyforchange.eu)

